**ANNEXE**

Au PROTOCOLE D’ENTENTE (MEMORANDUM OF UNDERSTANDING)

Sur

LA COLLABORATION TECHNIQUE

Entre

L’INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE et le BUREAU PAYS DE L’UNICEF DU/DE LA PAYS

Pour l’exécution du projet

"***Multiple Indicator Cluster Survey (MICS), Année***"

**I. Gouvernance et ressources**

1. **Participation à l'atelier sur la conception de l’enquête**. Avant ou après la signature du présent protocole d’entente (Memorandum of Understanding), l'équipe pays chargée de l'enquête, y compris le/la consultant(e) MICS de l'UNICEF, le coordonnateur de l'enquête, l'expert en échantillonnage et, s'il est identifié, le/la consultant(e) national(e) MICS doivent participer à l’atelier de Conception de l’Enquête organisé par l’UNICEF.

Des discussions ont lieu au cours de l'atelier avec l'équipe MICS du Siège de l'UNICEF (HQ), le coordonnateur régional MICS du Bureau Régional de l'UNICEF (BR) et les experts consultants du Bureau Régional de l'UNICEF (en échantillonnage et en enquêtes auprès des ménages) sur la planification de l'enquête. À l'aide des modèles de MICS, l'équipe d'enquête nationale travaille sur un plan initial du Plan d'enquête et du budget et présente à la fin de l'atelier.

1. **Plan d'enquête et budget**. À la fin de, ou juste après, l’atelier sur la conception de l’enquête nationale, le plan et le budget de l'enquête par pays sont ensuite rédigés au niveau des pays, partagés avec le coordonnateur régional des MICS pour examen et, ensuite, finalisés. Le/la consultant(e)expert(e) régional(e) en enquête ménages et/ou le coordonnateur régional des MICS peuvent se rendre au pays à ce stade pour appuyer la planification de la MICS. Cette visite peut coïncider avec la visite du/de la consultant(e) régional(e) en échantillonnage (décrit à la section II.2).
2. **Identification et recrutement du personnel de l'enquête**. Tous les experts techniques clés de l'INS sont identifiés, un/une consultant(e) national(e) MICS est embauché(e) et, si besoin, un/une consultant(e) national(e) en traitement des données de l'enquête est désigné(e). Le coordonnateur régional MICS soutient le recrutement du/de la consultant(e) national(e) MICS (partage du modèle générique de Termes de référence (TdR), noms des candidats potentiels et appui au processus de sélection).
3. **Comités d'enquête**. Un comité de pilotage et un comité technique sont créés. Le Comité de pilotage est le principal organe responsable pour le MICS Pays, constituant un forum pour un processus consultatif. Le rôle principal du comité technique est de conseiller le comité de pilotage sur les décisions techniques, les processus et le contenu des enquêtes. Des modèles des TdR génériques pour le comité de pilotage et les comités techniques sont fournis par l’équipe MICS de l'UNICEF.

**II. Préparations techniques pour la collecte des données**

1. **Conception des questionnaires**. Les projets de questionnaires fondés sur les questionnaires MICS standard sont adaptés au niveau du pays et partagés avec l’équipe MICS de l’UNICEF pour revue. Une fois qu'un accord a été conclu entre les parties sur les questionnaires à la suite des multiples revues et de commentaires, des questionnaires sont finalisés pour le pré-test. Pendant ou vers la fin du processus de revue, les questionnaires sont traduits dans la (les) langue (s) locale (s) et traduits de nouveau pour s'assurer que les questionnaires MICS standard et les versions locales sont entièrement compatibles. La traduction du Manuel de cartographie et de dénombrement des ménages (décrit en II.6), et celle du manuel des enquêteurs, des superviseurs et des mesureurs se font à peu près au même moment. Les retraductions sont également revues par l’équipe MICS de l’UNICEF.
2. **Échantillonnage**. L'échantillon de l'enquête est conçu dans le pays. Le coordonnateur régional MICS organise une visite et/ou une consultation en ligne de l'expert régional en échantillonnage pour discuter des paramètres clés de la conception de l'échantillon. Le document de conception de l'échantillon est rédigé par l'expert(e) national(e) en échantillonnage et revu par l'expert(e) consultant(e) régional(e) en échantillonnage, qui doit avoir accès à toutes les informations sur le cadre de l'échantillon. Une fois que le document de conception d'échantillon est finalisé, les contributions nécessaires à la sélection de l’échantillon et au calcul du poids des échantillons sont produites , conformément au modèle MICS et partagés avec l’équipe MICS de l’UNICEF pour revue. La première étape de sélection l'échantillon est faite.
3. **Géocode**. La disponibilité du géocode de chaque grappe échantillonnée (points centraux de la grappe, points multiples, limites ou coordonnées des ménages échantillonnés) est évaluée par l'équipe d'enquête nationale et partagée avec l’équipe MICS de l’UNICEF ainsi que le fichier de forme des limites représentant la base d'échantillonnage, y compris un niveau administratif en dessous des limites de la stratification de l'échantillon. Si les géocodes et les fichiers de forme sont déjà disponibles (généralement à partir de la cartographie numérique du recensement), ils doivent être partagés avant la cartographie et l'établissement de la liste des ménages, mais si les géocodes ne sont pas disponibles, ces données doivent être collectées pendant l'opération de cartographie et d'établissement de la liste des ménages et partagées avant le travail principal sur le terrain, afin que l'information puisse être intégrée dans les opérations sur le terrain, à des fins de navigation et de validation. L'équipe MICS de l'UNICEF ne partagera les coordonnées des grappes avec personne à aucun moment du processus d'enquête. L'équipe MICS de l'UNICEF contribuera à l'anonymisation des géocodes en utilisant la méthodologie SIG MICS et les mettra à la disposition du public sur le site web MICS en coordination avec l'INS.
4. **Revue éthique.** Pour donner suite à un accord entre l’équipe MICS de l'UNICEF, le Bureau Pays de l’UNICEF du/de la Pays et l'INS sur le matériel d'enquête qui résume les protocoles d'enquête (c.-à-d. Projet de Plan d'enquête et budget avec projets de questionnaires, protocoles de protection, plan d'échantillonnage, etc.), ceux-ci sont partagés avec un comité d'éthique approprié. Sur la base des observations du comité d'examen, le matériel sera adapté et finalisé et l'approbation finale pour la mise en œuvre de l'enquête est demandée. L'examen éthique est programmé de telle sorte que les approbations finales sont reçues à peu près au moment du pré-test (voir ci-dessous)
5. **Fournitures**. En fonction du contenu des questionnaires, de la taille de l'échantillon et de la disponibilité des géocodes des grappes, et conformément aux instructions pour l’achat d’équipements et de logiciels recommandés pour les enquêtes MICS, les types et quantités d’équipements et de fournitures nécessaires pour l'enquête sont déterminés et discutés avec le Bureau Régional de l'UNICEF. Les équipements/fournitures sont commandées par le Bureau Pays de l’UNICEF. Un délai suffisant devrait être accordé entre le moment de la passation des marchés et la date prévue de livraison des articles avant le début de la formation du pré-test et la collecte des données.
6. **Formation en cartographie et dénombrement**. La formation sur la cartographie et le dénombrement des ménages est menée pour les agents de cartographie et de dénombrement selon les recommandations décrites dans le manuel MICS pour la cartographie et le dénombrement des ménages. L'agenda de la formation ainsi que les formulaires de listage prévus sont examinés par le/la consultant(e) expert(e) en échantillonnage. L'application de dénombrement de CAPI est développée dans le pays et examinée par le/la consultant(e) expert(e) en échantillonnage et/ou en traitement des données. Si des géocodes de grappes doivent être collectés lorsdu dénombrement, le/la consultant(e) expert(e) en SIG revoit également les formulaires de dénombrement et l'application de dénombrement CAPI. Sur la base de la sélection de l'échantillon et conformément au Manuel pour la cartographie et le dénombrement des ménages, l'INS procède à la liste et à la sélection des ménages dans les grappes échantillonnées. Si nécessaire, le coordonnateur régional MICS envoie le/la consultant(e) expert(e) en échantillonnage et/ou en traitement des données pour soutenir la formation et/ou les premiers jours du dénombrement, soit à distance, soit dans le pays. Si nécessaire, l'expert consultant en SIG soutient également la formation à distance. La deuxième étape de la sélection de l'échantillon est terminée.
7. **Pré-test des questionnaires**. Les questionnaires sont pré-testés après une formation appropriée. Le programme de formation, qui doit être similaire au contenu du programme principal de formation, est revu à l'avance par le coordonnateur régional MICS de l’UNICEF. L'expert(e) régional(e) en enquête sur les ménages soutient la formation et le pré-test. Le rapport de pré-test est développé et partagé avec le coordonnateur régional MICS pour revue. Les questionnaires sont finalisés après accord des parties. Un temps suffisant doit être accordé entre le pré-test du questionnaire et le test de l’application CAPI/application de saisie de données pour s'assurer que tous les questionnaires peuvent être soigneusement revus avant que l'application CAPI/entrée de données ne soit testée. Au moment de la formation au pré-test, la première version du plan de tabulation est adaptée par l'équipe chargée de l'enquête dans le pays.
8. **Deuxième atelier sur le traitement des données**. L'équipe pays chargée de l'enquête y compris le coordonnateur national du traitement des données MICS, le/la consultant(e) national(e) MICS et, si applicable, le consultant national en traitement des données doivent participer à l’atelier sur le traitement des données. Cet atelier est dispensé pour renforcer leurs compétences dans l'utilisation des deux logiciels utilisés par MICS (CSPro et SPSS) et améliorer la compréhension de la méthodologie, des protocoles, des standards et des directives techniques. L'expert(e) régional(e) en traitement des données participe à l'atelier et soutient l'équipe de pays, avec l'équipe de traitement de données de MICS Global qui partage et appuie l'adaptation de l'application de saisie de données. Au cours de ce même atelier, l'équipe pays chargée de l'enquête se familiarise avec la mise en œuvre de l’archivage de l’enquête. Le coordonnateur technique de l'INS et le coordonnateur des MICS de l'UNICEF participent également à cet atelier.

Au cours de l'atelier de traitement des données MICS, les participants sont formés à l’adaptation de l'application de saisie et d'édition des données CAPI MICS et des programmes de tabulation.

1. **Application de saisie de données**. **Après l'atelier de traitement des données MICS, l'application de saisie et d'édition des données CAPI MICS et les programmes de tabulation** sont entièrement personnalisés et complétés dans le pays, sur la base des questionnaires pré-testés et finaux, puis envoyés à l'équipe MICS de l'UNICEF pour examen et retour d'information. L'application CAPI/saisie des données est ensuite testée et finalisée. Le test est soutenu par le/la consultant(e) expert(e) en traitement des données.

**III. Travail sur le terrain**

1. **Formation sur le terrain et enquête pilote**. Une formation du personnel de terrain de 3 à 5 semaines est dispensée dans le pays, incluant une pratique de terrain et une enquête pilote. L'expert(e) régional(e) en enquête auprès des ménages mobilisé(e) par le coordonnateur régional MICS soutient la formation. Le/la consultant(e) expert(e) en SIG fournit une assistance en ligne pour l'utilisation des géocodes des grappes à des fins de navigation pendant le travail sur le terrain. L'agenda de la formation est partagé à l'avance avec le coordonnateur régional MICS pour revue et commentaires.
2. **Travail sur le terrain/Collecte des données**. L'expert(e) régional(e) en enquête sur les ménages, ainsi que le coordonnateur MICS de l'UNICEF, soutiennent le suivi du travail de terrain (en particulier au cours des premières étapes). Des rapports de suivi en temps réel sont produits dans le pays et partagés avec l'équipe MICS de l'UNICEF sur une base hebdomadaire, ainsi que les fichiers de données SPSS provisoires anonymisées pour revue et retour d'information. Les contrôles de qualité et de cohérence des données sont effectués simultanément. Pendant le travail sur le terrain/la collecte des données, l'équipe d'enquête produit des versions finales du plan de tabulation et de la syntaxe SPSS correspondante.

**IV. Analyse**

1. **Création de fichiers de données**. L'édition et l’apurement automatisés des données sont réalisés au niveau national. Pour soutenir ce processus, l'équipe MICS de l'UNICEF mobilise le/la consultant(e) expert(e) en traitement des données pour fournir une assistance technique dans le pays. Les fichiers de données CSPro sont exportés vers SPSS. Le calcul automatisé des poids d'échantillonnage est également réalisé au niveau national, avec le soutien du consultant expert en échantillonnage. Les fichiers CSPro et les syntaxes SPSS utilisés pour préparer les données pour l'analyse, ainsi que les fichiers de données d'enquête sont partagés avec l'équipe MICS de l'UNICEF pour une révision à distance. Les fichiers finaux des données de l'enquête sont produits et prêts pour la tabulation.
2. **Analyse des données et tabulation**. Un ensemble complet de tableaux de résultats d'enquête est produit. Les résultats de l'analyse des données/SPSS sont produits dans le pays, sur la base du projet de plan de tabulation MICS personnalisé, et partagés avec le coordonnateur régional MICS, qui mobilise le/la consultant(e) expert(e) en enquêtes auprès des ménages pour fournir une assistance technique si nécessaire. Après cet examen, l'équipe d'enquête nationale partage les syntaxes finales, les résultats et le plan de tabulation avec l'équipe MICS de l'UNICEF pour un examen consolidé final. L'équipe d'enquête nationale adapte les tabulations et les programmes sur la base de ces retours d’information et produit le plan de tabulation final pour le Rapport de Résultats d’enquête.
3. **Atelier sur l'interprétation des données et la compilation des rapports**. L'équipe d'enquête nationale organise cet atelier dans le pays pour examiner les résultats de l'enquête, le projet de Rapport des résultats de l'enquête et les Résumés statistiques. Le coordonnateur régional MICS et/ou l'expert(e) consultant(e) en enquêtes auprès des ménages y participent, accompagnés par l'expert(e) consultant(e) en traitement des données si nécessaire. Des experts en la matière au sein de l'INS et des ministères et/ou organisations partenaires participent à l'atelier. Un projet complet de Rapport des résultats de l'enquête avec tous les tableaux et annexes, ainsi que des Résumés statistiques sélectionnés sur la base du modèle MICS, sont finalisés au cours de l'atelier. Au cours du même atelier, les participants identifient les domaines potentiels pour une analyse plus approfondie, élargissent leur connaissance des différents outils et méthodes pour une diffusion efficace des données MICS et progressent dans le travail d'archivage. L'équipe MICS de l'UNICEF partage des exemples de matériel de dissémination.

**V. Diffusion des résultats de l’enquête**

1. **Rapport de résultats de l'enquête**. Les versions préliminaires de Rapport de résultats de l’enquête et des Résumés statistiques, produits lors de l'atelier d'interprétation des données et de compilation des rapports, sont finalisées dans le pays et communiquées à l'équipe MICS de l'UNICEF pour revue. Une fois que les parties sont parvenues à un accord à la suite de multiples révisions et retours d'information, le Rapport de résultats de l’enquête et les Résumés statistiques sont finalisés.
2. **Publication.** Les versions finales du Rapport de résultats de l’enquête et des Résumés statistiques, conçus et formatés au format PDF, sont envoyées à l'équipe MICS de l'UNICEF pour un dernier retour d'information, y compris sur la conception de l'enquête. Au moment du lancement des résultats de l'enquête au niveau national, ou immédiatement après, l'équipe MICS de l'UNICEF télécharge le Rapport de résultats de l’enquête et les Résumés statistiques sur le site mics.unicef.org en vue d'une dissémination mondiale.

Si une version imprimée du Rapport de résultats de l’enquête et des Résumés statistiques est prévue, des copies papier sont envoyées au coordonnateur régional MICS et à l'équipe MICS du siège.

1. **Achèvement de l'archivage.** L'INS et l'équipe MICS de l'UNICEF se mettent d'accord sur les versions finales des documents clés utilisés et produits au cours du processus d'enquête et les placent dans les archives locales de l'enquête dans le pays. C’est important pour les futures enquêtes dans le pays. Les fichiers finaux anonymisés et les autres documents, décrits ci-dessous, sont ajoutés à ces archives une fois finalisés.

1. **Partage des données.** Avec le soutien de l'équipe MICS de l'UNICEF, les fichiers de données de l'enquête sont anonymisés conformément aux normes internationales, de sorte qu'aucune localisation individuelle, de ménage ou de grappe ne peut être faite. Un ensemble de variables standard est ajouté aux fichiers de données de l'enquête, ainsi que toutes les notes nécessaires à l'utilisation des données et les coordonnées de l'INS. L'équipe MICS de l'UNICEF anonymise les géocodes et calcule plusieurs covariables géospatiales à partir d'une série de sources de données ouvertes, en utilisant la méthodologie MICS GIS. Les résultats sont partagés avec l'INS pour examen et approbation. Une formation en ligne sur l'anonymisation des fichiers de données d'enquête et des données géospatiales est fournie par l'équipe MICS de l'UNICEF, selon les besoins. Les fichiers de données anonymisés, la syntaxe de tabulation, les métadonnées, les localisations anonymisées des grappes, les fichiers de forme des limites associées et les covariables calculées sont téléchargés sur [mics.unicef.org](http://mics.unicef.org/).
2. **Dissémination et analyse secondaire.** Des documents de diffusion sont produits et des analyses secondaires des données de MICS sont prévues en collaboration avec l’INS et d’autres partenaires nationaux. Un appui à la production de matériel de dissémination et des analyses secondaires seront fournis ou facilités, sur demande, par le coordonnateur régional MICS et l’équipe MICS de l'UNICEF. L'équipe MICS de l'UNICEF peut organiser des ateliers d'analyse thématique complémentaire à l'échelle mondiale pour les membres de l'équipe d'enquête.